



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue le

MARDI 09 JUILLET 2024 à 20h00, salle d'honneur de la mairie déléguée de Neully-lès-Dijon

Numérotation	Ordre du jour	Délibéré
DE2024-07-09_35	Désignation d'un secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
DE2024-07-09_36	Arrêt du procès-verbal de séance	Sans objet
DE2024-07-09_37	Retrait de la délibération N° DE2024-05-28_28	Adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions
DE2024-07-09_38	Actualisation des tarifs applicables aux accueils périscolaires et extrascolaires	Adopté à l'unanimité
DE2024-07-09_39	Attribution de subventions (détail en annexe)	Adoptée à la majorité des votants
DE2024-07-09_40	Création de commissions spéciales 1) <i>Commission spéciale pour la rédaction d'un nouveau règlement intérieur du conseil municipal</i> 2) <i>Commission spéciale pour l'organisation de la Saint-Sylvestre ainsi que de la Fête Nationale</i>	<i>Rejetée par 14 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour</i> <i>Adoptée à l'unanimité</i>
DE2024-05-07_41	Convention de participation pour les risques prévoyance avec le Centre de Gestion de la Côte d'Or	Adoptée à l'unanimité

Affichée le 22 juillet 2024

Le Maire, Didier RELOT



ANNEXE – détail des votes par attribution de subventions

ASSOCIATIONS	Subvention - exercice budgétaire 2024	Détail du vote de l'assemblée ajustée
APE PARENTS TEAM	400€	Accordée par 17 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions
ASHNC	300€	Accordée par 25 voix pour et 1 abstention
ASSOCIATION DE CHASSE DE CRIMOLOIS	270€	Accordée par 15 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions
LE COCHONNET DE NEUILLY	250€	Accordée à l'unanimité
COMITE DE JUMELAGE	1250€	Accordée par 11 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions
COMITE DES FETES	0€	Adoptée par 14 voix pour et 11 voix contre
FCNCS	2 500€	Accordée par 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions
FNACA	0€	Adoptée par 15 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions
FOYER RURAL	0€	Adoptée par 18 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions
LA GAULE DE NEUILLY	1 000€	Accordée par 23 voix pour et 3 abstentions
L'ENTRAIDE	250€	Accordée par 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions
NEUILLY FESTIVITES	800€	Accordée à l'unanimité

Affichée le 22 juillet 2024

Le Maire, Didier RELOT

